



République Française  
Département du Pas-de-Calais

## Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12 AVR. 2023

ID : 062-216203497-20230404-2023006-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 Avril 2023

N° 2023 006

Par suite d'une convocation en date du 30 Mars 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le mardi 04 Avril 2023 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, Mme KREPULEC Patricia, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline,

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents excusés : Mr LENGLET Laurent

Absents : Mme KOBZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier, Mme CODRON Violette et Mr MARECAUX Sébastien

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme BOVAL Régine a ainsi été élue secrétaire de séance.

#### Objet : Affectation des résultats 2022

Membres en exercice : 19    Présents : 14    Exprimés : 14

Vote :    Pour : 14    Contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Il rappelle que cet exercice, conformément au Compte de Gestion du comptable du Service de Gestion Communale de BETHUNE et au Compte Administratif de la commune se traduit par :

- Un excédent de fonctionnement : 806 828.72 €
- Un déficit d'investissement : 204 381.43 €

Il précise qu'il n'y a pas de restes à réaliser 2022 et que le besoin en investissement s'élève à 204 381.43 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter 204 381.43 € en recettes d'investissement en 1068 afin d'y combler le déficit 2022 et de laisser 602 447.29 € en recettes de fonctionnement au 002.

Après en avoir délibéré, et considérant le besoin en investissement,

Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2022 :

- 1068 204 381.43 €
- 002 : 602 447.29 €



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire

Gérard OGIEZ